

Ville d'AUBUSSON

Direction Générale des Services

e-mail : secretariat@ville-aubusson.fr

<p style="text-align: center;">Demande d'autorisation Occupation Temporaire du Domaine Public Communal (AOT)</p>
--

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR :

Nom : Prénom :

Qualité :

Adresse personnelle :

.....

Téléphone : Email :

ENSEIGNE DE L'ETABLISSEMENT:

ADRESSE DE L'ETABLISSEMENT:

ACTIVITE :

- BAR
- Restaurant
- Hôtel
- Commerce
- Autres (précisez):

Sollicite la mise en place d'une AOT pour :

- Terrasse (bars/restaurants)
- Exposition – Etalage
- Plantes
- Place de stationnement
- Portants – présentoirs/tourniquets

- Toute l'année
- Duau.....

Dimensions :

..... m de longueur et m de largeur, soit m²

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné, Auteur de la présente demande,

- m'engage à acquitter la redevance d'occupation du domaine public, conformément aux décisions du Conseil Municipal,
- certifie exacts les renseignements qui précèdent,
- m'engage à n'installer aucun mobilier sur le domaine public avant notification de l'arrêté municipal d'autorisation d'occupation du domaine public.

Fait à Aubusson, le :

Signature

PIÈCES À FOURNIR

- Présente demande d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public Communal.
- Photocopie de l'inscription au Registre du Commerce (KBIS) datant de moins de trois mois.
- Copie de l'assurance en responsabilité civile de l'exploitant.
- Copie recto-verso d'une pièce d'identité de la personne chargée d'acquitter la redevance.
- Copie de la licence de boissons, si nécessaire.
- Plan descriptif d'implantation joint pour les terrasses et détail du mobilier.

⚠ AVERTISSEMENT

Ceci constitue une demande qui ne vaut en aucun cas autorisation tacite.

Les autorisations sont personnelles, précaires et révocables, elles cessent de plein droit en cas de vente du fonds de commerce.

Elles font obligation à leur titulaire d'acquitter les taxes et droits y afférant. Il est à la charge du titulaire de prendre connaissance et de respecter les règles d'occupation du domaine public de la Ville d'Aubusson prévues dans l'arrêté municipal.

Cette demande est à adresser à l'attention de :

Monsieur le Maire d'Aubusson
Esplanade Charles de Gaulle
23200 Aubusson

Ou à remettre à l'agent de surveillance de la voie publique :

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Autorisation d'occupation temporaire du domaine public délivrée par arrêté municipal le :

**Michel MOINE
Maire d'Aubusson**

DEMANDE D'AMENAGEMENT DE TERRASSE

Toute publicité est interdite sur les mobiliers, seul le nom de l'établissement peut être mentionné sur les parasols et les mobiliers de délimitation.

	NOMBRE	
TABLES	<input type="text"/>	Reporter sur schéma descriptif : Implantation Tables et chaises Dimensions et mode d'installation Joindre une photo de l'agencement Si fixation définitive au sol, déposer une déclaration préalable annexe à la mairie
CHAISES	<input type="text"/>	
PARASOL	<input type="text"/>	
ECRANS	<input type="text"/>	Préciser la hauteur et si les panneaux sont pleins ou transparents
FLEURISSEMENT	<input type="text"/>	Est compris dans le périmètre de la terrasse et ne doit pas dépasser 1.50m y compris le contenant.
AUTRES	<input type="text"/>	Si appareils électriques, fournir le certificat de conformité et de vérification périodique. Signaler les chauffages gaz

SCHEMA DESCRIPTIF DE L'EMPRISE DE L'AOT

A large grid for drawing the descriptive schema of the terrace footprint. The grid consists of 20 columns and 15 rows of small squares, providing a space for the applicant to draw the layout of the terrace furniture and other elements.